

ANNEXE No 3

Q. Avez-vous obtenu vos degrés?—R. Oui, ceux de médecin vétérinaire.

Par le Président:

Q. Etes-vous un médecin vétérinaire qualifié?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment?—R. J'ai obtenu mes degrés du collège des médecins vétérinaires d'Ontario, de Toronto.

Par M. Rhodes:

Q. Vous pratiquez à Kentville?—R. Oui.

Q. Avez-vous examiné quelques chevaux qui ont été achetés à Kentville l'automne dernier pour le gouvernement?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui vous a engagé pour cette tâche?—R. M. Keever.

Q. A quel endroit avez-vous en premier lieu examiné des chevaux?—R. A Kentville.

Q. Voulez-vous nous donner quelques explications au sujet de vos examens de chevaux à Kentville?—R. Les chevaux ont été examinés avec soin et ensuite essayés à la selle. J'entends les chevaux de selle. Quant aux chevaux destinés au service de l'artillerie ou les chevaux d'attelage, on ne les a pas essayés à la selle.

Q. Cette méthode a-t-elle été poursuivie dans chaque cas à Kentville?—R. A certains endroits, non.

Q. A Kentville?—R. C'était à Kentville.

Q. Vous dites qu'à Kentville on a mis les chevaux en selle et on les a examinés et fait courir en tous sens?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est-à-dire, les chevaux destinés à la cavalerie ont été essayés à la selle?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les chevaux destinés à l'artillerie ont été harnachés et essayés en les faisant courir dans toutes les directions?—R. Oui.

Q. Voulez-vous donner en vos propres termes des explications au sujet de la méthode d'inspection que vous avez adoptée?—R. J'ai examiné les chevaux et j'ai demandé...

M. MCKENZIE: A-t-il fait un rapport par écrit sur l'inspection de ces chevaux?

Par M. Rhodes:

Q. Avez-vous fait quelque rapport au sujet de l'inspection de ces chevaux?—R. Après qu'ils ont été examinés, j'ai pris un billet qui était...

M. MCKENZIE: S'il y a un rapport par écrit il nous sera plus utile que la mémoire du témoin dans ce moment.

M. RHODES: Je voudrais d'abord l'interroger au sujet de ses méthodes d'inspection. Je reprendrai cette autre question plus tard.

Par M. Rhodes:

Q. Vous nous avez déjà dit que vous aviez essayé ces chevaux de cavalerie à la selle et les chevaux de l'artillerie sous le harnais. Alors vous dites que vous les avez examinés.—R. Oui, au sujet de l'âge et de la santé.

Q. Alors vous les avez examinés dans le but de vous assurer de leur état de santé et de leur âge.—R. C'est ce que j'ai fait.

Par M. Boys:

Q. Veuillez nous dire ce que vous avez d'abord fait au sujet de l'âge.—R. Je demandais d'abord au propriétaire l'âge de son cheval. Dans quelques cas le propriétaire me l'a donné et dans d'autres ils ne l'ont pas fait. Maintenant, j'ai examiné leurs dents et les ai examinés de près.

Q. Pour déterminer l'âge, avez-vous fait autre chose que l'inspection des dents?—R. Non.

Q. Etes-vous d'avis que cette inspection est suffisante pour déterminer l'âge d'un cheval?—R. C'est la seule inspection que l'on puisse faire à ce sujet.